

12.5.4. FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

COMMISSION MAINTENANCE & NAVIGABILITE

BUTS GENERAUX

- Contribuer à résoudre les problèmes techniques liés à la mise en oeuvre et à la maintenance des planeurs dans un souci permanent de sécurité des vols.
- Etre l'intermédiaire des usagers vis à vis de l'administration pour les problèmes techniques et /ou de navigabilité courants qui présentent un caractère général.
- Assurer la pérennité et la communication d'un « savoir faire technique » aux mécaniciens et aux jeunes générations afin d'assurer une relève technique à long terme.
- Participer aux études nécessaires à la mise en oeuvre des modifications et réparations majeures en application des procédures alternatives à l'organisme de conception (APDOA fédéral).
- Synthétiser les solutions de réparations approuvées
- Réaliser les documents pédagogiques pour la formation des mécaniciens candidats à l'obtention des licences EASA
- Réaliser les stages de formation pour l'obtention des modules techniques exigées pour les licences de mécanicien EASA
- Sécurité : participer à l'analyse et à la prévention technique des accidents en relation avec le BEA et l'ANEPVV et les correspondants sécurité (cf commission formation : form 4 et CTS)
-
- Favoriser les progrès techniques dans le domaine de la mise en oeuvre et de la maintenance des matériels et équipements.

ORGANISATION DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Afin d'améliorer l'efficacité des travaux de la commission, il est créé 5 groupes de travail (GT) :

- 1- Etudes réglementation et règles administratives
- 2- Formations techniques
- 3- Réparations et modifications –dossiers APDOA
- 4- Equipements embarqués
- 5- Parachutes

Par ailleurs, des membres de la commission et ou des CTS sont affectés plus particulièrement aux actions de communication et de collaboration nécessaires avec les associations, partenaires et organismes étatiques impliqués dans le domaine technique.

GROUPES DE TRAVAIL « TECHNIQUE DE TERRAIN et FORMATIONS »

1 - Etudes réglementation et règles administratives

- Analyser les textes réglementaires et les règles administratives afin d'en extraire les éléments concernant l'évolution des procédures et règles de maintenance et de la gestion de la navigabilité, en concertation avec le G-NAV.
- Etudier les conditions d'agrément de la FFVV en tant qu'Entité Qualifiée pour la prochaine olympiade.

2 - Formations et compétences techniques

L'évolution de la réglementation (2009), impose la détention de licence de mécanicien aux pilotes propriétaires et personnel intervenant sur la maintenance des aéronefs – y compris les planeurs.

La commission aura de façon prioritaire à :

- Informer, conseiller et accompagner les candidats à l'obtention des licences de mécanicien
- Établir des fiches de formations techniques couvrant ces modules exigés par l'EASA.
- Faire évoluer les formations dispensées sous l'égide de la FFVV dans le cadre du référentiel EASA en particulier pour les stages pratiques.
- Mettre en place un suivi fédéral nominatif des formations techniques effectuées et des qualifications techniques obtenues.
- Encourager et collaborer à la création d'une structure de formation et de maintenance technique fédérale permanente.
- Créer et animer un réseau de compétences techniques réparties au sein de chaque région, afin de permettre une analyse rapide des problèmes techniques et d'en résoudre les difficultés.
- Mutualiser et développer les compétences et moyens régionaux et fédéraux dans le domaine technique.

3 - Réparations et modifications –dossiers APDOA

- Faire l'inventaire des modifications et réparations approuvées, en faire un document de référence pour valider les nouvelles opérations de réparations ou modifications
- Analyser les demandes d'utilisation de l'APDOA fédéral pour suite à donner
- Apporter conseil et documentation aux demandeurs

4- Instrumentation embarquée

- Analyser les évolutions techniques et réglementaires sur l'utilisation de l'instrumentation, en particulier en fonction des règles d'utilisation de l'espace aérien.

5 - Parachutes

- Entretien et valoriser l'autonomie de la FFVV en matière de pliage périodique des parachutes.
- Contribuer à la standardisation des salles de pliage et des plieurs, dans le respect des directives nationales et /ou européennes.
- Participer à l'évolution des formations en fonction de la réglementation et des besoins exprimés par les associations.

LIAISONS AVEC LES PARTENAIRES

Des contacts permanents seront entretenus avec les commissions ou équipes suivantes :

- Internationale : pour la connaissance du fonctionnement des organismes aéronautiques européens, le suivi des décisions et des publications européennes, la participation à l'élaboration des positions nationales et des textes rédigés dans ce cadre.
- Treuil : à titre de relais sur le terrain et de remonté d'information sur le fonctionnement technique quotidien et leur incidence sur la mise en œuvre et la maintenance des planeurs.
- Remorqueur : pour les aspects techniques liés aux capacités et disponibilités des aéronefs aptes à remorquer.
- Communication : pour toutes les actions de communication internes et externes.
- ANEPVV : pour les actions de réparation, d'entretien et stockage de pièces neuves ou recyclées, les formations et les interventions techniques.

COMPOSITION (Septembre 2009)

Membres	Site	Fonction	Domaine d'intérêt
DE LOOF	Rennes	Président Administrateur G NAV	1-2-3-4-5
PRODHOMÉ	Vinon	Vice Président Administrateur G NAV	1-2-3-4-5
CRINON	Rouen		2-3
HYVERT	Challes		2-3
JACQUEMIN	Orléans		2-3-4
LABARTHE	Oloron		1-2-3
LEFEVRE	Issoudun		1-2-3-4
LEGHU	Chartres		2
MAJEWSKI	Arras		2
PETIT	Chérence		1-2
RICHARD	La roche/yon		1-2
ROGIER	Issoudun		1-2-3-4
VINCENT	Grenoble	Administrateur G NAV	1-4-5

Conseillers techniques : Christian VRANCKEN (Directeur FFVV), Jean Denis VIRIOT (CTS), Patrick CHANTOUX (RT ARAPA), François BOURGEON (formateur plieur parachutes).

Pour compléter et relayer ce « noyau dur », la commission fait appel à des « correspondants de terrain » soucieux d'apporter leur expérience et leurs contributions techniques aux projets de la FFVV. Dans ce cadre, la constitution de groupes techniques locaux sous l'égide des comités régionaux est encouragée. La composition de la commission technique sera réévaluée à chacune de ses réunions semestrielles, afin de veiller à son adéquation.

DUREE

Olympiade 2009 – 20013

BUDGET

Voté par le CD de la FFVV sur position de la commission.

METHODE DE TRAVAIL

Les communications par courrier électronique et téléphone sont privilégiées.

La mise en place d'outils collaboratifs sur le site web fédéral est un aspect important du mode de fonctionnement de cette commission, permettant une diffusion rapide des informations techniques et une fourniture documentaire adaptée au niveau de compétence des techniciens concernés. Aussi, la commission technique sera-t-elle étroitement associée à toute évolution majeure du site web FFVV.

Deux réunions majeures décisionnelles seront organisées chaque année, réunissant l'ensemble des groupes de travail ainsi que les représentants des commissions ou organismes concernés par les aspects techniques. En complément chaque groupe de travail aura la possibilité d'organiser en un lieu approprié ses propres réunions de travail, selon les nécessités du moment ou des sujets traités.

Des responsables d'entreprises techniques, des fournisseurs ou des professionnels de l'aéronautique pourront être conviés à participer aux réunions techniques, de manière ponctuelle ou permanente. Ils ne pourront pas participer aux votes ou prises de décisions impliquant leur cadre professionnel.

Le Président

Jean Pierre De Loof